

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

Mercredi le 2 juin 2010 à 21 heures 00, se tenait à la salle de conférence du bureau municipal de Saint-Narcisse-de-Rimouski, une séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski.

Étaient présents à cette séance, les conseillers messieurs Harold Thibeault, Benoît Lavoie, Robert Duchesne, Taylor Olsen et Marc-Aurèle Bélanger faisant quorum sous la présidence de son honneur le maire, monsieur Laurent Proulx.

Le maire, monsieur Laurent Proulx, souhaite la bienvenue aux élus. Aucune personne n'était présente dans l'assemblée.

### ORDRE DU JOUR

No. 20100601

L'ordre du jour est présenté par le maire, monsieur Laurent Proulx et accepté à l'unanimité, sur proposition de monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Benoît Lavoie.

### RÈGLEMENT NUMÉRO 299 INTITULÉ «**RÈGLEMENT DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE 803 900 \$ ET UN EMPRUNT DE 803 900 \$ POUR LA RÉALISATION DE TRAVAUX DE REMPLACEMENT DES SERVICES ET DE LA VOIRIE SUR LA RUE DES CÈDRES**»

#### Modifications demandées par le MAMROT

No. 20100602

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski a présenté au Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire du Québec (*MAMROT*), le règlement d'emprunt numéro 299 pour approbation ;

**ATTENDU QUE** l'analyste a décelé quelques points mineurs à corriger ;

**ATTENDU QUE** le conseil municipal se dit disposé à apporter les modifications demandées ;

**POUR CES RAISONS**, il est proposé par monsieur Robert Duchesne, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski apporte les modifications suivantes au règlement numéro 299 intitulé «**Règlement décrétant une dépense de 803 900 \$ et un emprunt de 803 900 \$ pour la réalisation de travaux de remplacement des services et de la voirie sur la rue des cèdres**» :

- 1) Au quatrième ATTENDU du règlement, remplacer le mot «*Février*» par «*Mars*» ;

## MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI

- 2) À l'article 3 du règlement, remplacer les mots «*n'excédant pas*» par «*de*» ;
- 3) À l'article 5 du règlement, remplacer le mot «*imposé*» par «*exigé*» ;
- 4) À l'article 8 du règlement, ajouter le deuxième paragraphe suivants : «*Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention, sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.*» .

### OFFRE D'EMPLOI POUR LE POSTE «EMPLOYÉ MUNICIPAL OCCASIONNEL»

No. 20100603

Suite à une recommandation du comité de sélection mis sur pied pour les candidatures reçues concernant l'offre d'emploi pour l'engagement d'un employé municipal occasionnel, il est proposé par monsieur Benoît Lavoie, appuyé par monsieur Marc-Aurèle Bélanger et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski retienne les services de monsieur Dany Plante Soucy au poste d'employé municipal occasionnel pour la saison 2010, et ceci pour une période maximale de vingt-trois (23) semaines débutant le 7 juin 2010.

Comme l'employé monsieur Dany Plante Soucy est un nouvel employé, il est donc de plus résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de Saint-Narcisse-de-Rimouski accepte la «*Grille de rémunération des employés municipaux-Année 2010-Annexe "C"*».

### QUESTIONS ET SUGGESTIONS DE L'ASSEMBLÉE

Il n'y a aucune question ni suggestion de l'assemblée.

## **MUNICIPALITÉ DE SAINT-NARCISSE-DE-RIMOUSKI**

### LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

No. 20100604

Il est proposé par monsieur Harold Thibeault, appuyé par monsieur Taylor Olsen et résolu à l'unanimité, de faire la levée de l'assemblée.

Et la séance est levée Sine Die vers 21 heures 12.